

LA LETTRE DU RESEAU DE LA

C.A.C.E. n° 101

Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau – www.cace.fr

Réunion de la CACE du : 24 juin 2014 Ternay Rhône

Présents : ACER Micheline Desseigne, Jean-Louis Linossier – ACF Christobal Serran - ACE du Lyonnais Noël Badoil – Association voie sans issue Amballon Robert Michalon – ACE Arconce Pierre Bousseau – Doctorante (UMR Geste Strasbourg) Cécile Tindon – Association des Usagers de l'Eau Tournonaise Jean Fantini, Eau et Services Publics de St Etienne Pierre-Louis Berthon et Roger Fiasson

Excusés : Michel Ticchi, Jeanine Cousin, Gisèle Joffre, Daniel Hiriart, François Balland, Georges Bourcier.

Le tour de table habituel a fait surgir les préoccupations récurrentes des associations. C'est chaque fois la même litanie vécue en réelle, sur le terrain, par les associations de la CACE

[EAU ET SERVICES PUBLICS DE ST ETIENNE * Pierre-Louis Berthon](#)

Nous commençons à croire que notre association s'est engagée dans une galère en prévoyant une intervention en justice sur la question de la loi de 1995 (limitation des contrats à 20 ans et l'arrêt Olivet).

En effet, après l'arrêt du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne concernant la ville de Troyes et l'étude des avis des services financiers départementaux pour déterminer la durée des contrats dépassant la durée de 20 ans après 2015, nous constatons que chaque service détermine l'économie du contrat à sa façon et conclut à la nécessité de prolonger le contrat jusqu'à son terme.

D'après la loi, c'est l'économie du contrat qui doit déterminer sa durée. Il apparaît que cette économie n'est pas facile à déterminer, surtout lorsque plusieurs avenants ont apporté des modifications de prix, et le fait de juger que cette économie est **acceptable**, est un élément très subjectif.

D'autre part, nous pourrions penser que si cette économie n'est pas jugée correcte à la date du contrat, il devrait être possible de déterminer à quelle date elle le sera, et ne pas conclure à chaque fois que le contrat doit aller à son terme.

Nous sommes donc très sceptiques sur l'application correcte de cette loi.

[ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU DE TOURNON * Jean Fantini](#)

Dernières élections municipales : la droite UMP sortante confirmée de façon confortable à plus de 60% au 1^{er} tour, contre une liste de gauche plurielle (alors élus à la municipalité), qui avait créé la Régie des Eaux en 2007, suite à l'impulsion de notre

association. La municipalité actuelle qui avait refusé en son temps la gestion en Régie, semble depuis ne pas la remettre en cause : notre association s'est vu reconnaître un représentant à la CCSP et au Conseil d'Administration de la Régie.

Dernière réunion de ces deux structures : présentation et discussion des comptes administratifs et budgets supplémentaires 2014 eau et assainissement (STEP toujours sous la gestion de SAUR). Le représentant de notre association (Jean Fantini) est un peu noyé sous l'avalanche de tableaux, chiffres, présentation comptable de la gestion, opacité des termes techniques et comptables, auxquels sa formation littéraire ne le prépare pas !...

Il a néanmoins contesté une chose : le poids des indemnités réclamées en cas de compteurs étalonnés ou gelés, à charge de l'abonné (de 50 euros à 200 euros.....) A suivre.....

Autres séances de la CCSP : discussion et décision du règlement et des tarifs parking municipal souterrain, construit sous une halle dans le cadre d'un financement PPP que Jean a toujours contesté, sans résultat.....

[ACE ARCONCE * Pierre Bousseau](#)

La réglementation du SIE de l'Arconce sur le financement des travaux d'extension ou de renforcement du réseau est discriminatoire et ne respecte pas le principe d'égalité de l'utilisateur devant le service. Cette réglementation doit être annulée et remplacée par une autre qui finance de la même façon tous les usagers dont la desserte réclame des extensions ou des renforcements de réseaux sous toutes leurs formes.

La démocratie à vau l'eau : des décisions importantes impliquant la marche du Service Public de l'eau potable distribuée par le SIE de l'Arconce sont prises en dehors de ses instances dirigeantes (peu curieuses), et sans débat démocratique de ceux qui ont la charge de sa gestion. **Ainsi va l'exercice de la démocratie locale.**

[ACE de la FONTAULIERE * Christobal Serran](#)

Sous la coupe du SEBA depuis des décennies fait le point sur sa situation : après plus de 20 ans de procédure (2000 plaintes initiales, 400 plaignants seraient décédés depuis), le Conseil d'Etat renvoie les usagers devant la Cour d'Appel du TA.

Mise en place du nouveau comité pour la CCSPL.

[ACE DU LYONNAIS * Noël Badoil](#)

Nous avons des compétences sur trois syndicats d'eau :

- SIDESOL - 15 communes
- MIMO - 10 communes
- SIEMLY - 74 communes

Concernant les municipales, nous avons pris contact avec les diverses listes, plus précisément avec le SIEMLY. Ce qui a conduit à évincer le président dont nous contestons la gestion depuis une quinzaine d'années.

Le nouveau président faisait partie de l'équipe précédente. Aux vues de nos critiques, il a déjà pris des décisions qui vont dans le bon sens.

Le nouveau premier vice-président, que nous soutenons, est décidé à faire bouger les choses. Depuis la création du syndicat (70 ans), c'est la première fois qu'il y avait deux candidats au poste de président.

Nous avons fait un courrier aux 137 nouveaux délégués pour leur expliquer la situation de leur syndicat, ce qui a beaucoup déplu au nouveau président, qui a son tour nous a répondu ainsi qu'aux délégués. Se sachant observer, nous pensons que cette équipe prendra les bonnes décisions.

Depuis 21 ans, nous n'avons que très peu renouveler notre équipe, malgré tous nos efforts. Nous avons pris la décision de faire une dernière tentative au printemps 2015, en organisant une super AG au cours de laquelle nous poserons la question de la survie de l'ACE.

Associations « Voie sans issue et Syndicat Eaux Amballon »* Robert Michalon

Installation d'une grosse zone d'activités en milieu rural.

Difficultés à obtenir les documents ainsi que les panneaux d'affichages

[L'ACER est membre de la CLE \(Commission Locale de l'Eau\) du SAGE \(Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau\) de la nappe de l'est Lyonnais.](#)

Les missions de ces SAGE relèvent de la protection, de la gestion et de la répartition de la ressource entre les types d'usages (domestiques, agricoles, industriels).

La CLE, assemblée délibérante, comprend plusieurs collèges représentant les élus, les usagers (mal représentés en nombre), les administrations.

Le SAGE édicte des règlements et il est consulté pour avis dès qu'un projet concerne la ressource en eau sur son périmètre.

Bien qu'ayant une spécialiste de la communication, le SAGE n'est pas performant dans ce domaine.

Consulter le site : www.sage-est-lyonnais.fr

La CACE revient sur ses fondements :

- rester un exemple de probité, d'absence de carriérisme de la part de ses militants
- aider concrètement et bénévolement des centaines d'associations et d'usagers isolés

Le prochain AQUAREVOLTE fêtera les 20 ans de la CACE le 30 mai 2015.

Candidature de l'association d'Amballon (nord-est de Vienne 38) pour prendre en main l'organisation

Tous les renseignements seront dans les prochaines lettres.

Les thèmes restent à définir après un premier tour de table:

- l'accès à l'eau dans les vieilles demeures, le problème des puits, la prise en charge du coût d'une extension de réseau.
- démocratie, législation.
- le droit à l'eau en Europe
- eau ressource, distribution, irrigation.

PROCHAINE REUNION MARDI 7 OCTOBRE 2014
Au château de Ternay à partir de 10 heures
Venir avec son repas sorti du sac.

ADHESION A LA CACE (20 € ou plus)

A l'ordre de la CACE Maison des sociétés 69360 Ternay

Association :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :